

CONVENTION DE LOCATION SALLE ANDRE MALRAUX

N° de dossier : 2017.01/017

Entre:

La VILLE DE VARENNES-VAUZELLES, représentée par Isabelle BONNICEL, en sa qualité de maire,

Dénommée « l'Exploitant » de la salle André Malraux,

D'une part,

Et,
Association Podshows, Damien VACHER, Abrigny, 58110 ROUY
Dénommé ci-après le locataire,
D'autre part,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente location est consentie pour la manifestation suivante : rencontre entre auditeurs et producteurs, journée anniversaire

Pour cette manifestation, l'Exploitant loue au locataire les locaux suivants :

1- Salle André Malraux

La mise en place du matériel (chaises, tables..), le rangement de celui-ci est à la charge du locataire. Le matériel à l'intérieur des salles ne doit en aucun cas être disposé à l'extérieur. Il est tenu de suivre les règles de sécurité conformément aux indications des responsables des salles municipales.